



**Enseignement
ARTS/ MUSIQUE
(3 h)**

Un enseignement rare

Le lycée Les Sept Mares offre la possibilité aux élèves de 3ème entrant en classe de Seconde générale et technologique d'enrichir leur cursus scolaire par un enseignement musical.

Implantées depuis 1984, nos options « Musique » s'inscrivent dans le projet pédagogique du lycée, contribuant à sa forte identité culturelle au côté d'autres enseignements rares.

Rencontres avec les artistes et les œuvres, exploration d'un riche patrimoine et ouverture à d'autres cultures, découverte des métiers de la musique... Au fil du temps, des liens étroits se sont noués avec les structures musicales et artistiques de proximité, contribuant à dynamiser un enseignement qui allie dimension culturelle et pratique musicale, et à enrichir des projets de classe interdisciplinaires.



En classe de seconde

Cet enseignement ne requiert aucune exigence de niveau, mais suppose une réelle motivation de l'élève pour le chant et les écoutes musicales ainsi qu'un véritable investissement personnel. Les instrumentistes sont les bienvenus, mais la pratique instrumentale n'est pas obligatoire (celle-ci ne relève pas de l'enseignement au lycée).

3 heures hebdomadaires partagées entre :

Culture musicale à partir de l'écoute et l'analyse d'œuvres musicales.

Les programmations du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et du Prisme sont le fil conducteur de l'année.

Pratique musicale : le chœur du lycée réunit tous les élèves des options Musique de la Seconde à la Terminale, et l'ensemble instrumental, quand nous pouvons réunir des instrumentistes, se produit également en concert et accompagne parfois le chœur .

A l'issue de la classe de seconde

A l'issue de la classe de seconde, les élèves orientés en première générale choisiront trois spécialités (ils n'en garderont que deux en terminale), qui se rajouteront au tronc commun (français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes 1 et 2, enseignement scientifique, éducation physique et sportive).

La musique fait partie des spécialités proposées au Lycée des Sept Mares.

S'ils ne souhaitent pas choisir une spécialité musique, les élèves pourront tout à fait continuer en option facultative.

Les deux choix sont donc possibles indépendamment de l'orientation de base de l'élève. Désormais, si l'élève choisit dans son cursus une dominante scientifique, il pourra y associer la musique, ce qui pourra le mener vers les métiers du son, par exemple.

Affectation

La fiche de sécurisation de parcours n'existe plus pour les élèves hors secteur. L'inscription se fait désormais directement sur Affelnet en cochant la discipline musique et en saisissant le Lycée des 7 Mares en premier vœu lors de cette procédure d'affectation.

Vous devrez par ailleurs constituer un dossier qui devra être transmis au lycée au plus tard le 14 mai 2021. (Voir informations sur le site du lycée)